

Un logement dégradé ?
Un risque pour les occupants

SIGNALEZ LE !

Habitat Indigne 01

**Le guichet unique
0806 706 806***



*Appel non surtaxé

LUTTONS TOUS CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et la Précarité Energétique (PDLHIPE) rassemble les acteurs publics luttant contre les situations d'habitats indignes.

Le PDLHI met à disposition des aindinois un guichet unique. Appelez le guichet unique, c'est l'assurance que votre situation soit prise en compte et traitée de manière personnalisée, dans les meilleurs délais.

CE QUE DIT LA LOI SUR L'HABITAT INDIGNE

« Constituent un habitat indigne les locaux [...] dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur **sécurité physique** ou à leur **santé**. »

QUELLES SONT LES SITUATIONS

LOCAUX INADAPTÉS

- Absence de fenêtre dans une pièce de vie
- Hauteur sous plafond particulièrement basse
- Pièces principales de moins de 9 m²
- Insuffisance de l'éclairage naturel
- Présence de plomb dans le logement occupé par de jeunes enfants
- Accumulation de déchets dans le logement

RISQUE SUR LA STRUCTURE DU BÂTI

- Fissures
- Infiltrations d'eau (plafond / menuiseries)
- Trou ou risque d'effondrements (plafond / murs / plancher)
- Escalier branlant ou absence de rampe ou de garde corps (risque de chutes)

SANITAIRES INDÉCENTS, ASSAINISSEMENT INSUFFISANT

- Absence de WC dans le logement
- Absence de salle de bain
- Présence d'insectes et de rongeurs
- Mauvaise évacuation des eaux usées

CONCERNÉES ?

➤ DANGER LIÉ À L'ÉLECTRICITÉ ET AU GAZ

- Installation défectueuse (risque d'incendie ou d'électrocution)

➤ CHAUFFAGE ET VENTILATION INSUFFISANTS

- Absence de chauffage
- Ventilation insuffisante
- Présence d'humidité et de moisissures

➤ ACCÈS À L'EAU POTABLE

- Absence de raccordement à l'eau potable





LE GUICHET UNIQUE COMMENT ÇA MARCHE ?

- ▶ Une démarche facilitée par un point d'accès unique et l'assurance d'être informé.
- ▶ Si le risque décrit ou analysé devait justifier une orientation vers un autre partenaire du guichet , il vous sera expliqué le rôle de ce partenaire et l'intérêt pour vous de cette réorientation.
- ▶ Vous êtes averti de cette orientation.
- ▶ Le guichet unique permet aux acteurs publics de mieux connaître les situations à risque et d'y apporter des solutions.
- ▶ Toute personne ayant connaissance d'une situation particulièrement anormale peut saisir directement le guichet unique.
- ▶ L'ADIL est l'opérateur du guichet unique dans le département.

Si vous constatez dans votre logement une ou plusieurs de ces situations pour vous ou votre famille, contactez le **0806 706 806*** ou envoyez un mail **adil@adil01.fr** et l'ADIL de l'Ain vous répondra.

*appel non surtaxé